

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/971

21 octobre 2009

(09-5207)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
français/
espagnol

ACTIVITÉS PERTINENTES RÉCENTES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Rapport en vue de la 46^{ème} réunion du Comité SPS

Communication de l'OIE

La communication ci-après, reçue le 19 octobre 2009, est distribuée à la demande de l'OIE.

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des Membres du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les principaux sujets abordés dans le présent document sont les éléments nouveaux concernant le travail d'élaboration normative de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques et leurs produits dérivés, ainsi que des informations mises à jour concernant les activités de l'OIE de soutien au renforcement des Services vétérinaires des Pays Membres grâce au recours à l'Outil PVS pour qu'ils satisfassent aux normes de qualité.

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code)

2. La Commission du Code s'est réunie en septembre 2009 pour analyser les commentaires des Membres eu égard au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et assurer le suivi des discussions ayant eu lieu lors de la 77^e Session générale de l'OIE, en mai 2009. Compte tenu de ces commentaires et de l'apport d'autres commissions spécialisées de l'OIE, la Commission du Code a proposé diverses modifications des normes. Elle examinera les commentaires des Membres eu égard à ses propositions lors de sa prochaine réunion, prévue du 8 au 12 février 2010, et proposera des textes révisés pour examen par les Membres et adoption éventuelle à l'occasion de la 78^e Session générale, qui se tiendra du 23 au 28 mai 2010.

a) Fièvre aphteuse

3. La Commission du Code a étudié l'application de la notion de compartimentation dans le chapitre traitant de la fièvre aphteuse. L'objectif de la compartimentation pourrait être de contribuer à la gestion et au contrôle de la maladie ou, sur la base de consultations bilatérales avec les partenaires commerciaux, de faciliter les échanges commerciaux. À l'heure actuelle, l'OIE n'envisage pas la reconnaissance officielle du statut de compartiment indemne de fièvre aphteuse (ou d'autre maladie) tel qu'il est géré pour les pays et zones.

b) Salmonelles

4. Un nouveau texte traitant des pratiques en matière d'hygiène et de biosécurité à suivre pour contourner à la ferme les problèmes liés aux salmonelles touchant les volailles et les toxi-infections qui s'ensuivent, liées à l'alimentation chez l'homme, a été rédigé, et sera proposé à l'adoption par les Membres de l'OIE en 2010. Considérant que les normes relatives aux salmonelles sont également en cours d'élaboration par la Commission du Codex alimentarius, l'OIE continuera de participer activement à la rédaction et à la révision des Directives, conformément aux procédures du Codex.

c) Normes privées

5. Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur les normes privées se réunira les 9 et 10 novembre 2009 pour analyser les réponses à un questionnaire portant sur les préoccupations éventuelles des Membres concernant les normes privées relevant du domaine des mesures sanitaires et du bien-être animal.

d) Échanges commerciaux de produits d'origine animale ("marchandises")

6. Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur le commerce des produits d'origine animale ("marchandises") se réunira le 15 octobre pour étudier et valider un rapport technique élaboré par un Laboratoire de référence de l'OIE au sujet des facteurs de risque associés au commerce international de viande de bœuf désossée. Cette question sera étudiée de façon plus approfondie à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission du Code, prévue en février 2010.

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques)

7. La Commission des animaux aquatiques s'est réunie en septembre 2009 pour étudier les commentaires des Membres de l'OIE eu égard au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et assurer le suivi des discussions ayant eu lieu lors de la 77^e Session générale de l'OIE, en mai 2009. La Commission se réunira à nouveau du 22 au 26 février 2010 et proposera des textes révisés à l'attention des Membres en vue d'une possible adoption lors de la 78^e Session générale, prévue du 23 au 28 mai 2010.

8. Parmi les principaux textes dont l'adoption pourrait être proposée, figurent: la sécurité des marchandises issues d'animaux aquatiques, les enjeux de l'alimentation des animaux aquatiques en termes de sécurité sanitaire des aliments, et les normes relatives au bien-être animal en matière d'abattage des poissons d'élevage destinés à la consommation humaine.

Dernières informations concernant les actions PVS et les activités de suivi de l'outil PVS menées par l'OIE

a) Évaluations PVS par l'OIE

9. Dans le cadre de l'initiative mondiale de l'OIE en faveur de la bonne gouvernance des Services vétérinaires, et à la demande d'un Membre, l'OIE pourra mettre en œuvre une évaluation qualitative de ses Services vétérinaires grâce à l'Outil PVS (Performance des Services vétérinaires) de l'OIE, une analyse des écarts mis en évidence par l'évaluation PVS ainsi que des missions de suivi visant à renforcer la conformité des éléments-clés de l'infrastructure vétérinaire, notamment la législation, avec les normes internationales de qualité.

10. L'état actuel des évaluations PVS de l'OIE est présenté en annexe 1. Quelque 100 demandes ont été reçues et 90 pour cent des missions ont été menées à bien.

11. Dans le cadre d'une édition révisée de l'Outil PVS, l'OIE a intégré les services sanitaires compétents pour les animaux aquatiques et enverra, dans le courant de l'année, une mission pilote chargée d'évaluer les services sanitaires en charge de la santé des animaux aquatiques d'un Membre.

12. En décembre 2009, l'OIE organisera un atelier afin d'obtenir des retours d'information de la part des experts engagés dans les activités PVS et publiera une édition révisée de l'Outil PVS de l'OIE début 2010.

b) Analyse PVS des écarts relevés

13. Il s'agit de la démarche consistant à procéder à l'évaluation quantitative des besoins et des budgets indicatifs correspondants en vue d'examiner la conformité avec les compétences critiques qui auront été fixées d'une manière prioritaire en liaison avec le pays concerné, en s'appuyant sur le rapport PVS de l'évaluation PVS initiale. Elle peut servir de base à la préparation de programmes d'investissement en étroite coopération avec les décideurs politiques concernés, des bailleurs de fonds et autres organisations partenaires.

c) Renforcement de la législation vétérinaire

14. Face au développement du commerce mondial, au changement climatique et à l'émergence ou réémergence de maladies susceptibles de franchir à brève échéance les frontières internationales, les Services vétérinaires nécessitent un cadre législatif efficace afin de mener à bien leur principale mission. Toutefois, l'OIE a conscience que dans nombre de pays, la législation vétérinaire reste inadaptée pour relever les défis présents et à venir. À la demande des Membres, l'OIE a mis en ligne sur son site Internet des lignes directrices sur les principaux éléments à prendre en compte dans la législation vétérinaire, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/oie/organisation/F_Guidelines_Vet%20Leg_%20July%202009.pdf.

15. Tout Membre ayant fait l'objet d'une évaluation PVS de l'OIE peut bénéficier d'une mission de suivi en vue d'obtenir conseils et assistance pour la modernisation de sa législation vétérinaire nationale. L'état actuel des missions de l'OIE en matière de législation est présenté en annexe 2.

16. Ces nouvelles lignes directrices serviront à mettre à jour les législations nationales après identification des lacunes existantes et acceptation par le Membre dans le cadre d'une évaluation PVS par l'OIE.

17. Afin d'identifier les besoins et outils permettant d'aider les Membres à moderniser leur législation vétérinaire, l'OIE organisera la Première Conférence mondiale de l'OIE sur la législation vétérinaire à Djerba, Tunisie, du 6 au 8 décembre 2010. L'annonce de cette première Conférence peut être consultée à l'adresse suivante: http://www.oie.int/fr/F_LEG_VET2010/FR_%20first%20announcement.pdf.

Missions d'évaluation PVS (au 12 octobre 2009)

Région	Demandes officielles	Missions achevées	Rapports disponibles
Afrique	43	38	29
Amériques	17	17	7
Asie/Pacifique	15	12	8
Europe	12	12	3
Moyen-Orient	11	9	2
Total	98	88	49

Demandes officielles:

Afrique (43): *Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (RD), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria (non-Membre de l'OIE), Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe*

Amériques (17): *Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay*

Asie/Pacifique (15): *Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi, Cambodge, Corée (RPD), Fidji, Indonésie, Laos, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam*

Europe (12): *Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turquie, Ukraine,*

Moyen-Orient (11): *Arabie saoudite, Autorité nationale palestinienne (non-Membre de l'OIE), Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yémen*

Italique: missions achevées.

Missions législatives (au 12 octobre 2009)

Région	Demandes officielles	Missions achevées
Afrique	12	3
Amériques	0	0
Asie/Pacifique	4	3
Europe	2	1
Moyen-Orient	3	1
Total	21	8

Demandes officielles:

Afrique (12): *Bénin, Congo (RD), Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, Togo, Zambie*

Asie/Pacifique (4): *Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Viet Nam*

Europe (2): *Kazakhstan, Kirghizistan*

Moyen-Orient (3): *Émirats arabes unis, Koweït, Liban*

Italique: missions achevées.
